

Assemblée Préliminaire de Pipaix : l'EPR décidera !



Ce jeudi 17 octobre, les présidents de la ligne du centre en Hainaut-Brabant wallon se sont réunis à Pipaix. Pour, en répondant aux divers points communiqués au préalable par leurs dirigeants, préparer l'assemblée générale statutaire de décembre de l'EPR. « Coulon Futé » était un spectateur attentif...

Les assemblées préliminaires ont en quelque sorte retrouvé leur crédit ancestral. Elles permettent aux présidents concernés de discuter des problèmes inhérents à leur ligne de vol sans aucune intervention extérieure. Après Estinnes-au-Val le 11 octobre dernier où des premiers points de vue furent échangés, Pipaix accueillait, ce jeudi 17 octobre, les sociétés fréquentant la ligne du centre. Particularité, le groupement « *L'Espoir* », présent en force, ne fut pas oublié à l'inverse de l'année précédente au même endroit. Le retour des concours de petit demi-fond à un jour de panier, le regroupement des lâchers en vitesse et en petit demi-fond, les adaptations réglementaires, les différents lieux de lâcher, les propositions d'itinéraires et des informations générales délivrées par les mandataires étaient repris à l'ordre du jour.



Dany Leturcq et **Jacques Mayeur**, représentant le comité de l'EPR Hainaut-Brabant wallon, exerçant des mandats nationaux à différents niveaux, ont accueilli environ une trentaine de personnes répondant à l'invitation lancée.

« *Dis-moi ce que tu penses !* » Principal intervenant de par son mandat sportif national, **Dany Leturcq** souhaite pouvoir qualifier à son terme l'assemblée préliminaire de constructive.

Il invita, en tout premier lieu, les représentants des sociétés présentes (C.F. : quelques absences à signaler) à émettre leurs ressentis au terme de la dernière saison. Trois principales pistes de réflexion furent abordées :

- ✓ les pertes importantes de pigeons enregistrées dont celles de sujets expérimentés ; **Dany Leturcq** rétorqua, en insistant sur le caractère « *pourri* » de la saison 2024, que les lâchers n'ont pas pour autant provoqué des retours catastrophiques ;
- ✓ l'existence de lâchers trop construits sur la profondeur ;
- ✓ les prix trop élevés comparés à ceux demandés en France et aux Pays-Bas, deux pays frontaliers ; **Dany Leturcq** répondit que la tarification appliquée dans ces deux pays



résulte de l'existence d'un convoi interne, ce qui n'est pas le cas en Belgique confrontée dès lors à une affaire commerciale.

La vision du national. **Dany Leturcq** s'adressa ensuite plus particulièrement aux quatre sociétés reconnues bureaux nationaux. Il entreprit une synthèse de la réunion du Comité Sportif National (C.F. : tenue le 1^{er} octobre dernier) dont les propositions, s'empessa-t-il à faire remarquer, sont parfois rejetées par l'AGN. Ce qui fut notamment le cas l'an dernier.

Lors de la réunion précitée, les mandataires sportifs nationaux ont « revisité » le calendrier national. En grand demi-fond national, enregistrant la saison dernière une régression marquée des contingents, les deux concours ajoutés en 2024 ne le seront plus en 2025. Ce qui donne pour la prochaine saison un total de 11 épreuves (4 réservées aux jeunes) et non plus de 13. En fond national, pour cause similaire de diminution enregistrée dans cette spécificité, le nombre de confrontations est réduit à 6 au lieu des 10 programmées en 2024. Les étapes de Limoges, Cahors, Tulle, Souillac, Libourne et Aurillac seraient reconduites. En grand fond national, aucun changement ne fut acté.

Les concours de la Vallée du Rhône, en l'occurrence les Valence et Montélimar, ont été en nette perte de vitesse. Pour cette raison, il fut décidé par le CSN d'organiser des interprovinciaux aux dates devenues libres en fonction de l'implantation géographique. Ces interprovinciaux compteront toutefois pour le championnat national de fond. Ainsi, pour la région ouest du pays, Jarnac et Angoulême remplaceraient les Valence et Montélimar ; pour la région est, les deux étapes rhodaniennes seraient par contre maintenues pour répondre aux aspirations des amateurs de ladite région. Suite à la demande formulée par les deux Flandres et d'Anvers, retenant l'option de la région ouest, **Dany Leturcq** demanda, sans obtenir de décision définitive, la position qui serait arrêtée par le Hainaut. Notons encore qu'au terme de la lecture partielle du calendrier national, il fut rétorqué par l'assemblée que les longues distances sont programmées de plus en plus tôt, Limoges l'étant le 31/05 en 2025. Le rappel de la demande du CSN de diminuer les nombres de lâchers servit ensuite de transition pour aborder la position de l'EPR.

Et l'EPR dans l'aventure ? **Dany Leturcq** s'empessa d'informer que les lâchers en grande et petite vitesse de la ligne du centre ne devraient pas changer, que la demande d'une petite vitesse, réservée exclusivement aux essais le jour d'une grande vitesse, sera introduite. Il souligna par contre l'intransigeance du comité de l'EPR exigeant cinq sociétés par lâcher organisant une épreuve générale assortie de doublages. Il mentionna que le *Tournaisis* compte sept sociétés, *Ouest-Frontière-Les V dix*, *Ath-Lessines-Blaton* trois et *L'Espoir* cinq. La libre circulation en vitesse ensuite demandée fut refusée au même titre que le lâcher unique qui, pour **Jacques Mayeur**, serait trop large.



Décembre 2023 se rappela au bon souvenir de l'assemblée. **Jean-Marie Populaire** demanda de nouveau de fusionner les lâchers *Ath-Lessines-Blaton* et *L'Espoir*, ce qui répondrait par la même occasion à la norme de cinq imposée. Des échanges sur un ton plus nerveux furent entendus avant qu'**André Steenhaut**, le président de *L'Espoir*, parlant au nom de ses amateurs, siffla la fin des palabres en lançant, sur



un ton appuyé, « *notre lâcher ne change pas* ». **Jean-Marie Populaire** s'empressa de demander dans quelle mesure le droit de refuser existe. De son côté, **Joachim Libotte** reconnu, à propos de cette thématique, que Lessines et sa clientèle flamande pose problème.

Débute alors le point *durée du séjour au panier en petit demi-fond*. **Dany Leturcq** se référa à la pétition de **Ludmila Reingaerd** et aux statistiques de « *Coulon Futé* » pour lancer la problématique. « *85 % des amateurs, souligna-t-il, désirent jouer à un jour de panier, 50.000 pigeons furent recensés en 2022 contre un peu moins de 17.000 en 2024.* »... Ces deux arguments ont confirmé la volonté existante de jouer à une nuit de panier, l'Entente de l'Ouest par contre (C.F. : vraisemblablement par intérêt) optant pour deux jours de panier, *Tournai* (**Jean-Claude Mahieu**) et *L'Avenir* (**Ludmila Reingaerd**) annoncèrent ne pas organiser de petit demi-fond en 2025 à deux jours de panier.



Dany Leturcq aborda ensuite la non-reconduction par la Flandre orientale des derniers accords interprovinciaux en vitesse et petit demi-fond. Ce qui, pour l'heure, exerce un impact sur les zones de participation hennuyères. Il rappela encore la non-participation décidée au championnat national en cas d'application d'un jour de panier en petit demi-fond. Il exposa, dans la foulée, qu'un récent accord existe, en 2025, entre les deux Flandres pour jouer des Gidy (Orléans) à deux jours de panier (C.F. : ce qui risque d'impacter la décision hennuyère pour répondre à la problématique du convoyage).

Des divers en fin de séance. L'encodage par les amateurs des listes au colombier fut soulevé et notamment le problème posé en cas de non-informatisation.

La Flandre orientale et le Brabant flamand programmeront en 2025 leurs interprovinciaux sur Noyon le samedi, Anvers gardera le dimanche.



Jean-Claude Mahieu suggéra de pouvoir modifier les jours de compétition en cas de mauvais temps. Il lui fut rétorqué que cela n'est pas possible pour une question de logistique.

Michel Devos demanda d'allonger le kilométrage de vol des étapes de vitesse en programmant notamment des Melun ou des distances semblables.

Dany Leturcq s'épancha *in fine* sur les difficultés rencontrées pour donner son aval à un lâcher. « *Malgré une formation reçue, insista-t-il, les risques subsistent suite aux éventuels problèmes non connus rencontrés sur la ligne de vol.* ».

Question sans réponse. Il fut demandé, sans obtenir de réponse, de résumer les lignes de force de la présente AP et de connaître les positions des mandataires... A charge désormais du comité de l'EPR d'arrêter des décisions à soumettre à l'entérinement de la prochaine AG statutaire... Une réunion EPR est prévue ce lundi 21 octobre.

